



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/47/L.6/Add.3  
16 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-septième session  
Genève, 9 octobre 2000  
Point 6 b) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE  
ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

Rapporteur : Mme Uchanya Wichayachakorn (Thaïlande)

**Orateurs :**

Coordonnateur pour l'assistance au peuple palestinien	Soudan
Palestine	Chine
République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)	Pakistan
Ligue des États arabes	Israël
Égypte	États-Unis d'Amérique
France (au nom de l'Union européenne)	Cuba

**Note à l'intention des délégations**

Le présent rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 25 octobre 2000** à :

la Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106 – Télécopieur : 907 0056 – Téléphone : 907 5656/1066

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE : EXAMEN  
D'AUTRES RAPPORTS - RAPPORT SUR L'ASSISTANCE  
DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN**

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document suivant :

"Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien" (TD/B/47/5).

2. Le **Coordonnateur pour l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat sur la question, qui passait en revue les activités d'assistance technique achevées, en cours et en attente et donnait un bref aperçu de l'évolution générale récente de l'économie palestinienne. Il a indiqué que le programme de travail de la CNUCED concernant l'assistance au peuple palestinien s'inspirait du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001 ainsi que du Plan d'action de Bangkok, documents qui saluaient cette assistance et préconisaient son renforcement. À cet égard, la CNUCED avait répondu aux attentes de l'Assemblée générale et de la Conférence en apportant une assistance concrète et soutenue au peuple palestinien.

3. Les activités d'assistance technique de la CNUCED faisaient appel à toute la gamme des compétences techniques du secrétariat, articulées autour de quatre grands secteurs. Compte tenu des projets approuvés récemment, le secrétariat aurait mobilisé d'ici la fin 2000 50 % environ de la totalité des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des propositions d'assistance technique de la CNUCED établies dans ce domaine depuis 1997. Travaillant en consultation étroite avec la Palestine, le secrétariat avait élaboré un certain nombre de propositions d'assistance technique auxquelles plusieurs donateurs avaient réservé un accueil favorable. Le Coordonnateur a fait ressortir les progrès accomplis dans le cadre de plusieurs projets relatifs à des secteurs clefs du renforcement des capacités et du développement économique stratégique de la Palestine : politique commerciale aux niveaux national et multilatéral; gestion de la dette; appui au développement des petites et moyennes entreprises; analyse et simulation macroéconomiques; coopération sous-régionale en matière de facilitation du commerce et renforcement des moyens d'action de l'administration douanière.

4. Même si elles n'étaient pas insurmontables, les difficultés d'ordre structurel auxquelles devait faire face l'économie palestinienne englobaient toute une série de problèmes et de besoins sectoriels et macroéconomiques. Certes, le cadre politique et économique de la période postintérimaire devrait permettre un effort plus systématique de réorientation des politiques économiques, mais il n'en demeurerait pas moins indispensable de continuer à disposer de ressources extérieures pour soutenir le programme de reconstruction et de développement au cours de la prochaine décennie. L'amélioration de la gestion des ressources internes et extérieures impliquait de la part de l'Autorité palestinienne le ferme et constant engagement d'appliquer le programme de réforme économique qu'elle avait annoncé récemment et que la communauté internationale avait approuvé. Le Coordonnateur a indiqué pour conclure que de nombreuses tâches restaient à accomplir et que toutes les parties et institutions concernées devaient coopérer pour que l'économie palestinienne parvienne à rompre avec la situation défavorable dont elle avait hérité. Même dans des circonstances politiques et des conditions de sécurité optimales, cette nécessité continuerait à requérir l'attention particulière de la communauté internationale pendant des années à venir. La CNUCED ne pouvait qu'espérer pouvoir contribuer de façon sélective à l'élaboration et à l'application fructueuses de la nouvelle politique palestinienne de développement stratégique dans les domaines où le secrétariat pouvait se prévaloir de ses compétences et des bons résultats qu'il avait obtenus par le passé. Pour que cet effort puisse se poursuivre et aboutir et que l'assistance fournie par la CNUCED atteigne son objectif, il était indispensable de revenir à la stabilité requise sur le terrain et de rétablir la confiance dans les perspectives de paix et de développement.

5. Le représentant de la **Palestine** a dit qu'il était profondément reconnaissant au secrétariat de la CNUCED de son remarquable effort d'assistance au peuple palestinien et qu'il se félicitait du rapport sur les projets d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine. Ces efforts risquaient malheureusement d'être vains du fait de la guerre menée par Israël contre le peuple palestinien dans le territoire occupé. Durant les assauts donnés au cours des deux dernières semaines, avec l'appui de chars et d'armes lourdes, plus de 100 Palestiniens avaient été tués et 2 000 blessés. La poursuite du siège militaire des villes, villages et camps palestiniens minait l'économie et sapait son développement et sa prospérité. Israël avait de la sorte fait échouer bon nombre de projets de la CNUCED qui visaient à jeter les bases d'une économie palestinienne

forte et indépendante. Si on ne l'arrêtait pas, cette guerre odieuse aurait des conséquences néfastes pour les projets futurs de la CNUCED.

6. La session du Conseil aurait dû être l'occasion de féliciter le secrétariat de ses efforts et d'ouvrir avec lui un dialogue constructif. Mais le coup porté par Israël, puissance occupante, au processus de paix était aussi un coup porté à l'économie et à l'infrastructure palestiniennes, qui subissaient depuis 32 ans les politiques destructrices d'Israël. Le peuple palestinien attendait justice de la communauté internationale et espérait qu'elle se montrerait solidaire des martyrs qui avaient été tués par les soldats et les colons israéliens qui ne voulaient pas la prospérité, le développement, la paix ou la stabilité. L'occupation ne pouvait offrir les conditions du développement; au contraire, elle faisait monter la colère, les souffrances et les destructions dans la patrie occupée. Les Palestiniens, quels que soient leurs activités et les lieux où ils vivaient, étaient déterminés à résister afin de reconquérir leurs droits nationaux légitimes, au premier plan desquels figurait le droit de disposer d'eux-mêmes et de créer un État indépendant avec la ville sainte de Jérusalem comme capitale.

7. Le représentant a déclaré en conclusion que la mémoire du peuple palestinien était remplie de tragédies et de souffrances, en dépit desquelles ce peuple avait espéré une paix qui rétablirait ses droits. Mais le coup porté récemment par Israël avait ruiné ces espoirs. Aujourd'hui, les sacrifices du peuple palestinien et des martyrs de la sainte mosquée al-Aqsa étaient devenus les signaux qui éclairaient la voie menant de l'occupation à la libération, à l'indépendance et à l'application véritable et correcte de la légitimité internationale afin d'aboutir à une solution juste, globale et durable de la question de Palestine.

8. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a indiqué que son Groupe, principal initiateur du programme de travail de la CNUCED concernant l'assistance au peuple palestinien, avait suivi de près les progrès accomplis par le secrétariat dans l'exécution de ce mandat. Il était heureux de constater qu'en dépit des multiples difficultés rencontrées au fil des années, cette entreprise avait mûri pour devenir un programme pleinement opérationnel d'activités d'assistance technique solidement étayé par des recherches et des connaissances spécialisées en matière d'analyses. Le Plan d'action de Bangkok tenait compte de l'accord intervenu pour la première fois à la CNUCED quant à l'importance de ce programme et à la nécessité de le renforcer.

9. La CNUCED était aujourd'hui un partenaire à part entière aux côtés de l'Autorité palestinienne et des organismes internationaux qui fournissaient une assistance au peuple palestinien : elle menait toute une série d'activités d'assistance technique s'articulant autour de quatre programmes. Outre que cette action était bien adaptée aux capacités matérielles et techniques de la CNUCED, elle tenait compte aussi de l'étendue des besoins du peuple palestinien en matière d'aide au développement dans les efforts qu'il déployait pour reconstruire son économie après tant d'années d'occupation.

10. Le porte-parole a chaleureusement félicité le secrétariat pour la persévérance et l'esprit d'innovation dont il avait fait preuve pour faire bon usage de ressources limitées afin d'apporter le maximum d'avantages au peuple palestinien. Dans un certain nombre de secteurs d'importance critique pour le développement de l'économie palestinienne, le secrétariat fournissait à l'Autorité palestinienne de précieux conseils et un appui technique qui venaient compléter et renforcer les autres éléments de l'assistance technique internationale dans ce domaine.

11. Le rapport dont le Conseil était saisi constatait très justement que l'économie palestinienne souffrait des conséquences néfastes d'une longue occupation et continuait d'accuser un certain nombre de déséquilibres et de handicaps structurels d'origine déjà ancienne. On avait assisté ces dernières années à l'adoption d'un nouveau cadre directeur qui permettait d'apporter des améliorations à la situation économique, mais la période intérimaire n'avait pas tenu ses promesses et il avait fallu plusieurs années pour que l'économie se remette des chocs du milieu des années 90. Le peuple palestinien avait encore un long chemin à parcourir pour reconstruire et développer son économie et pour sortir de son isolement face aux tendances régionales et mondiales. L'appui de la CNUCED et sa volonté constante d'aider le peuple palestinien demeurerait par conséquent des facteurs indispensables.

12. Cependant, il ne pouvait y avoir de réel développement dans un climat d'occupation militaire et de conflits incessants. Les événements tragiques survenus récemment dans le territoire palestinien occupé et les risques d'extension du conflit en apportaient une nouvelle preuve. Jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse créer l'État indépendant de Palestine et exercer son droit à disposer de lui-même, l'engrenage de la violence et de l'instabilité ne pourrait que s'aggraver et les perspectives de paix et de développement resteraient sombres. Au moment où le monde priait pour une solution pacifique du conflit, le porte-parole espérait lui aussi que la

situation allait s'améliorer rapidement afin que la CNUCED puisse poursuivre ses activités importantes d'assistance au peuple palestinien. Pour conclure, il a adressé ses remerciements sincères aux États donateurs qui avaient apporté un soutien extrabudgétaire non négligeable au profit du peuple palestinien. Il a exprimé l'espoir que de nouveaux donateurs se joindraient prochainement à eux afin de fournir toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'assistance exécuté par le secrétariat.

13. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a jugé regrettable que le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien soit examiné au moment même où des Palestiniens étaient tués par Israël. La déclaration adoptée lors du récent Sommet du millénaire organisé par l'ONU proclamait qu'aucune nation ne pouvait être privée de son droit au développement. Or à l'heure actuelle, la nation palestinienne n'était pas seulement privée de ce droit, mais encore elle endurait des brutalités sans nombre. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien était vivement appréciée, comme le confirmait le Plan d'action de Bangkok qui apportait un nouveau soutien à ce programme. Le représentant s'est déclaré gravement préoccupé par les atrocités commises contre le peuple palestinien et il les a condamnées en ajoutant qu'elles auraient notamment pour conséquence de nuire aux activités centrées sur le développement menées par le secrétariat dans cette région.

14. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur les activités visant à aider le peuple palestinien à mettre en place les structures économiques et commerciales et les services nécessaires pour améliorer les niveaux de vie et éliminer les conséquences néfastes de décennies d'occupation qui avaient privé ce peuple de l'essentiel, à savoir la croissance et le développement. Le rapport mettait également en lumière les secteurs de coopération entre la CNUCED et l'Autorité palestinienne, à propos desquels plusieurs observations pouvaient être faites. Le représentant a souligné notamment les circonstances particulières dans lesquelles se trouvait l'économie palestinienne du fait de sa position initiale de faiblesse. Cette économie sortait d'une occupation qui avait amoindri sa vitalité et privé toutes les couches de la population de la chance de connaître une croissance normale, créant à la place le chômage, la pauvreté et l'isolement face au monde extérieur.

15. Le commerce international impliquait la libre circulation des biens et des services et d'aucuns allaient même jusqu'à dire que la mondialisation effacerait les frontières du fait de

l'accroissement des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. L'Union européenne avait réaffirmé à une date récente l'importance qu'elle attachait à la mise en place d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne et il était inadmissible que le peuple palestinien ne puisse partager les fruits de cette évolution. Il n'était pas réaliste de parler de commerce palestinien dans un tel contexte d'isolement et de restrictions. En présence d'une telle contradiction entre la théorie et la pratique, il était impensable que l'Autorité palestinienne puisse remplir ses engagements commerciaux à l'égard de l'Union européenne ou soit capable de s'intégrer dans l'économie mondiale.

16. Le représentant reconnaissait l'intérêt des nombreux projets de coopération technique que le secrétariat passait en revue dans son rapport, notamment les études, les rapports et les conseils sur différentes questions. Mais tout en étant nécessaire à l'économie pour décoller, cette assistance resterait insuffisante si elle n'était pas suivie de mesures concrètes sur le terrain et ne s'accompagnait pas de perspectives réalistes qui permettraient au peuple palestinien de jouir de la liberté et de la dignité auxquelles tous les peuples avaient droit. Il y avait un lien organique entre la sécurité et la paix d'une part et le développement d'autre part. Le peuple palestinien et la région dans son ensemble avaient besoin d'une paix réelle, équilibrée et durable afin de pouvoir progresser vers la prospérité sociale, la concorde et le respect mutuel. Or le climat de tension créé par les menées dangereuses d'Israël, au nombre desquelles le meurtre d'enfants sans défense, compromettait les activités de développement et menaçait le patrimoine de ressources humaines des générations palestiniennes présentes et futures. La paix était la pierre angulaire de tout développement ou toute assistance future destiné à soutenir le peuple palestinien et la région.

17. La représentante de l'**Égypte** a dit que l'examen, cette année, de ce point, était assombri par les événements sanglants qui se produisaient dans le territoire palestinien occupé et par les attaques brutales perpétrées contre des Palestiniens. Depuis deux semaines, l'armée d'occupation israélienne tuait des enfants et des jeunes Palestiniens qui protestaient contre des actes irresponsables visant à provoquer les Arabes et les musulmans partout et montraient ainsi qu'ils étaient prêts à mourir pour leurs croyances, leur droit à une patrie, leurs lieux saints et la création de leur État. Les brutalités exercées contre le peuple palestinien faisaient douter de la valeur réelle des efforts qui avaient été consentis au cours des 10 dernières années pour mettre un terme au drame palestinien et offrir un avenir à la génération de Palestiniens qui n'avaient jamais rien

connu d'autre qu'une brutale occupation israélienne. La représentante a salué le peuple palestinien qui, une fois de plus, avait montré au monde qu'il ne transigerait pas sur ses droits légitimes.

18. Elle a remercié le Groupe de l'assistance au peuple palestinien pour le rapport détaillé présenté sur ses activités récentes. Ce rapport montrait que les caractéristiques de la croissance économique palestinienne qui étaient apparues sous l'occupation continuaient de prévaloir, malgré les efforts exercés au cours de la période intérimaire. À cet égard, elle a évoqué un certain nombre de points mentionnés dans le rapport qui illustraient à la fois des problèmes structurels récurrents et quelques améliorations marginales récentes. Comme le secrétariat, elle estimait que la période postintérimaire permettrait de procéder à une vaste réorientation des politiques économiques, tandis que d'importantes ressources extérieures continueraient d'être nécessaires pour la reconstruction et le développement.

19. La représentante a également loué le secrétariat pour son approche de l'exécution du programme d'assistance au peuple palestinien - flexibilité des modalités d'exécution, mobilisation d'un appui de la part des divisions organiques, mesures prises pour désigner un coordonnateur du programme, renforcement de la coopération interinstitutions. Tout en notant avec satisfaction le soutien accru qu'apportaient les donateurs à ce programme, elle s'est inquiétée du déficit qui persistait entre les dépenses nécessaires et les ressources disponibles. En conclusion, elle a déclaré que la CNUCED devait continuer d'aider le peuple palestinien à élaborer ses politiques économiques et à mettre en place une administration nationale efficace dans les domaines du commerce, du financement et des services correspondants. L'expérience acquise ces dernières années avait accru la capacité du secrétariat d'intensifier ses efforts, intensification qu'elle encourageait vivement.

20. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la lecture du rapport du secrétariat était très instructive et permettait de percevoir certains progrès en cours. Cette lecture était porteuse d'espoir malgré l'importance des difficultés mentionnées dans le rapport. Il espérait que l'économie palestinienne, encore très vulnérable, pourrait se structurer davantage et que les échanges commerciaux avec la sous-région pourraient se développer. Tout dépendrait du sentiment qu'il existe une réelle possibilité de parvenir à une paix juste, durable



et globale au Moyen-Orient, sur la base des principes arrêtés à Madrid, à Oslo et dans le cadre des accords ultérieurs, et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

21. Malgré les événements dramatiques actuels, le travail de terrain de la CNUCED, qui s'inscrivait dans le cadre plus large du travail des institutions des Nations Unies auprès du peuple palestinien, avait gardé toute son utilité. Il visait à former des hommes, à renforcer les capacités institutionnelles, à améliorer la gestion macroéconomique, à développer les petites et moyennes entreprises et à favoriser le commerce. Dans ses domaines de compétence, la CNUCED avait mis en place une assistance soigneusement planifiée, bien ciblée et fondée sur les demandes des utilisateurs. Cette assistance pouvait soutenir le développement de l'économie locale et aider l'Autorité palestinienne à mieux servir son peuple. Elle préparait le terrain de la paix dans laquelle le représentant voulait continuer de croire.

22. L'Union européenne était le principal donateur d'aide au peuple palestinien depuis 1994, sous la forme de dons, pour l'essentiel, et de prêts, et elle était aussi le principal partenaire commercial, en dehors de la région, de l'économie palestinienne. En conclusion, le représentant a dit que le Conseil de l'Union européenne avait tout récemment réaffirmé que, pour deux peuples qui devaient coexister, il n'y avait pas d'autre voie que de reprendre immédiatement le chemin de la négociation pour la paix, pour laquelle Israéliens et Palestiniens avaient, au cours des dernières semaines, franchi des obstacles considérés jusque-là comme insurmontables. Dans cette période critique, tout devait être fait pour que la peur, la haine et la violence ne l'emportent pas, afin que le dialogue pour la paix reprenne au plus tôt.

23. Le représentant du **Soudan** a dit que les événements dangereux qui s'étaient produits dans le territoire palestinien occupé, les agressions sauvages commises par l'armée israélienne à l'encontre du peuple palestinien, ne pouvaient qu'assombrir les discussions du Conseil, cette année, sur ce point de l'ordre du jour. Ces événements montraient que la mentalité israélienne n'avait toujours pas assimilé les leçons de l'histoire, et que l'attachement du peuple palestinien à sa terre, à ses lieux saints et à son droit à une patrie indépendante ne pouvait en aucun cas justifier de telles brutalités et de telles violences. Le représentant a salué le peuple palestinien, qui avait une fois de plus démontré la force de ses convictions en la justesse de sa cause et sa détermination à recouvrer ses droits.

24. Le rapport dont était saisi le Conseil montrait que la situation économique dans le territoire occupé ne s'était pas améliorée comme promis et qu'elle continuait de se ressentir des obstacles et des déséquilibres causés par l'occupation israélienne. Cette détérioration confirmait qu'il ne pouvait y avoir de développement économique ou social dans des conditions d'occupation.

Le représentant s'est déclaré convaincu que, dès que les circonstances le permettraient à nouveau, l'économie palestinienne aurait la capacité de se développer en toute indépendance, loin de toute hégémonie israélienne. Le rapport montrait que le secrétariat s'était bien préparé à contribuer à cet effort et avait entrepris tout un éventail d'activités en vue de l'étape prochaine de l'indépendance palestinienne. Le programme d'activités du secrétariat était pragmatique et répondait opportunément aux besoins du développement palestinien. Tout en se félicitant du rôle positif joué par les pays donateurs jusque-là, le représentant a demandé qu'un soutien supplémentaire soit apporté au programme.

25. Le représentant de la **Chine** s'est déclaré satisfait du rapport établi par le secrétariat dans cet important domaine de travail de la CNUCED. Par ses activités au cours de l'année écoulée, le secrétariat avait encouragé le commerce et le développement de la Palestine. Une longue période de conditions défavorables avait amoindri les perspectives économiques du peuple palestinien, mais le représentant appréciait les efforts inlassablement déployés par le peuple palestinien pour développer son économie, avec l'appui de la communauté internationale.

26. L'assistance de la CNUCED avait évolué au fil des ans, facilitant ainsi l'intégration régionale et mondiale de l'économie palestinienne. La contribution de la CNUCED à la mise en place d'instruments de politique et de réglementation économiques avait permis d'harmoniser le développement économique et le développement de la société palestinienne dans son ensemble. Les projets menés par la CNUCED étaient des plus utiles et illustraient les efforts à long terme qui étaient nécessaires pour surmonter des problèmes chroniques. Le représentant a déploré qu'un certain nombre de projets n'aient pu être engagés en raison de contraintes budgétaires. Il a noté que, comme des événements récents l'avaient une fois de plus montré, l'environnement extérieur était responsable de nombre de problèmes que continuait de connaître l'économie palestinienne. En conclusion, il a souligné que le développement de l'économie palestinienne passait par la création d'un État palestinien indépendant, et que la communauté internationale devait apporter le soutien nécessaire.

27. Le représentant du **Pakistan** a dit que le débat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien avait lieu à un moment très difficile. Les espoirs des Palestiniens d'obtenir un minimum de développement et de croissance et de tirer de modestes avantages de la phase intérimaire étaient une fois de plus brutalement réduits à néant. La communauté internationale assistait une fois encore, désespérée et hébétée, à l'anéantissement des efforts opiniâtement déployés pour aider le peuple palestinien à s'engager dans la voie d'un développement soutenu. Le rapport du secrétariat était extrêmement instructif, en particulier parce qu'il mettait bien en évidence l'environnement général extrêmement difficile dans lequel le peuple palestinien s'efforçait de concrétiser ses aspirations au développement.

28. Le rapport soulignait que le peuple palestinien restait prisonnier d'une situation dans laquelle il ne pouvait pas compter sur ses propres capacités pour se développer en raison d'un environnement défavorable. Il indiquait à juste titre que les quelques épisodes de croissance qui avaient pu être observés ces dernières années avaient toujours été suivis d'un fort recul en raison de la vulnérabilité de l'économie palestinienne aux pressions et aux chocs extérieurs. Malheureusement, une fois de plus l'économie palestinienne subissait de graves perturbations et l'optimisme affiché dans le rapport quant aux possibilités de réorienter les politiques macroéconomiques grâce à un effort systématique apparaissait hors de propos. Dans ces conditions, les activités d'assistance menées par la CNUCED en faveur du peuple palestinien étaient louables, mais leur efficacité et leur durabilité n'étaient pas assurées. Les événements récents imposaient une évaluation plus radicale de l'environnement général dans lequel le peuple palestinien cherchait à assurer son progrès économique.

29. Enfin, la communauté internationale devait reconnaître qu'une paix juste était indissociable d'un développement authentique. Il était inacceptable que le peuple palestinien doive poursuivre ses efforts de développement dans des conditions où ces efforts pouvaient être anéantis par des décisions arbitraires et brutales de la puissance occupante. La communauté internationale devait reconnaître que ses efforts pour aider le peuple palestinien ne mèneraient nulle part tant que le territoire palestinien resterait un territoire occupé. Les discussions sur l'assistance technique sembleraient grotesques au peuple palestinien si elles continuaient de se dérouler dans un contexte où des enfants étaient tués par balle et où des jeunes étaient sans cesse confrontés à la mort et à la prison.

30. Le représentant d'**Israël** a dit que, lors des débats des précédentes années sur ce point de l'ordre du jour, sa délégation s'était toujours efforcée de se concentrer sur la question véritablement à l'étude, en dépit des tentatives faites par d'autres de profiter de l'occasion pour poursuivre des objectifs politiques sans rapport direct avec la CNUCED. Compte tenu de l'introduction une fois de plus de questions politiques dans les débats du Conseil et en raison de la gravité de la situation au Moyen-Orient, le représentant était obligé de rappeler brièvement la position du Gouvernement israélien concernant le processus de paix au Moyen-Orient et les événements des derniers jours.

31. Israël était déterminé à parvenir à une paix globale au Moyen-Orient et n'avait ménagé aucun effort pour faire progresser les négociations de paix. Dans les négociations avec les Palestiniens, et en particulier au cours du Sommet de Camp David, Israël avait fait des propositions de grande portée, dans un effort suprême pour se rapprocher d'une conclusion du conflit. Cette position était pleinement appréciée par les dirigeants mondiaux. L'heure de vérité avait sonné et le moment était venu pour les dirigeants des deux parties de prendre des décisions audacieuses et courageuses. Toutefois, la partie palestinienne semblait avoir choisi une autre voie, celle de la violence.

32. Israël ne ferait pas d'autres concessions sous la pression de la violence, et la seule façon de parvenir à un accord avec les Palestiniens serait de s'asseoir à la table de négociation. Malgré les appels réitérés d'Israël, les autorités palestiniennes n'avaient toujours pas demandé de façon claire et sans équivoque aux Palestiniens de cesser les hostilités. Les forces de sécurité israéliennes et les civils israéliens avaient subi des centaines d'attaques en Cisjordanie et à Gaza, tandis que les instructions données aux forces israéliennes avaient très explicitement été de recourir le moins possible à la violence.

33. Le représentant espérait que la sagesse et la prudence prévaudraient et que les voisins d'Israël donneraient des instructions explicites pour calmer la situation et reviendraient à la table de négociation. Toutefois, plutôt que des appels au calme, c'était le contraire qui s'était produit jusque-là. Le représentant espérait néanmoins que la violence cesserait bientôt et qu'il serait possible de revenir à la table de négociation et de reprendre le processus qui avait été engagé avec les Accords d'Oslo de 1993 et qui avait culminé au Sommet de Camp David.

34. Israël se félicitait du rapport établi par le secrétariat. À quelques exceptions près, il s'agissait d'un rapport qui dénotait de la part du secrétariat une attitude tout à fait professionnelle, pour laquelle le représentant a loué le secrétariat en espérant que celui-ci conserverait la même attitude à l'avenir. Israël soutenait vivement le renforcement de l'économie et de l'infrastructure palestiniennes, et avait travaillé dans ce sens avec les Palestiniens. Le représentant a mentionné les différents domaines de coopération économique entre les parties, notamment avec l'emploi de Palestiniens en Israël, ainsi que l'importance des échanges commerciaux entre les partenaires, la création de parcs industriels et la formation de spécialistes palestiniens dans divers domaines.

35. En conclusion, il a déclaré que même pendant les événements tragiques de ces derniers jours, Israël s'était efforcé de préserver un fonctionnement aussi normal que possible de l'économie. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autres grands dirigeants mondiaux travaillaient sans relâche à la reprise du processus de paix. Ce n'était que par la négociation et le dialogue que l'on pourrait parvenir à une paix durable, globale, qui aurait une formidable incidence sur la question à l'examen aujourd'hui, à savoir le développement économique des Palestiniens.

36. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que sa délégation s'associait aux observations formulées à l'appui des efforts déployés par la CNUCED pour aider le peuple palestinien. C'était là une entreprise qui recueillait le soutien total des États-Unis d'Amérique, lesquels exécutaient eux-mêmes un programme complémentaire d'assistance au peuple palestinien. Le représentant a déclaré également partager l'avis exprimé par les représentants de la Ligue des États arabes et l'Égypte, à savoir qu'une véritable paix durable était nécessaire au développement. Les États-Unis demandaient à toutes les parties dans la région d'unir leurs efforts pour que reprenne le processus de paix, en vue de parvenir à une paix réelle et durable au Moyen-Orient, et ils continueraient de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour contribuer au succès de ce processus, au profit de tous les peuples de la région. Le représentant espérait que les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général de l'ONU et d'autres dirigeants mondiaux permettraient bientôt d'aboutir à une solution offrant des perspectives de croissance économique continue pour le peuple palestinien et pour ses voisins.

37. Le représentant de **Cuba** s'est déclaré vivement préoccupé par les disparités entre les événements qui se produisaient dans le territoire palestinien occupé et le tableau dressé dans

le rapport du secrétariat. Ce rapport ne donnait guère de raison d'être optimiste, mais il montrait que la CNUCED et la communauté internationale s'efforçaient de promouvoir le développement du peuple palestinien. Il y avait une contradiction entre le contenu du rapport du secrétariat et la réalité des événements sur le terrain. Aussi longtemps que les droits du peuple palestinien ne seraient pas respectés, et aussi longtemps que les Palestiniens continueraient d'être attaqués et que justice ne leur serait pas rendue, ils ne seraient pas en mesure de profiter de ces efforts.

*Décision du Conseil du commerce et du développement*

38. À sa 916<sup>ème</sup> séance plénière, le 11 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/47/5) ainsi que des déclarations relatives à ce rapport, et a décidé de soumettre le compte rendu de ses débats à l'Assemblée générale, conformément à la décision 47/445 de celle-ci.

-----